

DELIBERATION DD2025_068

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	56
Votants	70
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du
Grand Périgueux le 27 juin 2025

LE 3 juillet 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en
session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PÉRIMOUV' : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. NARDOU, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, Mme DOAT, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. AMELIN, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, Mme MONTEIL-MAYAUD, M. LACOUR-COULON, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUDI, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, Mme ARNAUD, Mme FAVARD, M. GASCHARD, Mme LANDON, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme REYS, M. VADILLO, M. PERIER

POUVOIR(S) :

M. BUFFIERE donne pouvoir à M. DENIS
M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
M. DOBBELS donne pouvoir à M. NARDOU
M. DUCENE donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE
M. PARVAUD donne pouvoir à M. MARTY
M. FALLOUS donne pouvoir à M. MOISSAT
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme KERGOAT
M. LAGUIONIE donne pouvoir à M. LE MAO
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BOURGEOIS
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. MARSAC

PÉRIMOUV' : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que de par ses statuts, l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) PERIMOUV' doit réaliser annuellement un rapport sur l'exécution du budget et des missions de service public de l'année écoulée.

Que le rapport, lié à l'exercice 2024, a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de l'EPIC, le 8 avril 2025.

Qu'il revient dès lors au Conseil Communautaire du Grand Périgueux de prendre connaissance de ce rapport annuel qui est complété par une synthèse des événements marquants de l'année 2024 conformément aux obligations contractuelle du COSP.

Que pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2022, l'EPIC Périmouv' assure au titre d'un nouveau Contrat d'Obligation de Service Public (COSP) avec le Grand Périgueux pour la période 2022-2027 les missions suivantes :

- l'exploitation de tous les services de transports publics urbains, périurbains et scolaires internes au ressort territorial du Grand Périgueux, éventuellement avec le concours de sous-traitants ;
- les transports à la demande, y compris en faveur des personnes à mobilité réduite ;
- la mise en œuvre de services occasionnels à l'occasion de grands événements festifs, sportifs et culturels accueillis sur Le Grand Périgueux ;
- la location de vélos en moyenne et longue durée ;
- la gestion et l'entretien des parcs relais visés au Cahier des Charges du Contrat O.S.P. ;
- la commercialisation des titres de transports et des contrats de location, la perception et la gestion de l'ensemble des recettes ;
- l'information et la promotion de l'ensemble des services de transports publics et de mobilité durable pour le compte de la Communauté d'Agglomération ;
- le contrôle des titres de transport sur l'ensemble des services mis en œuvre dans le ressort territorial de l'Autorité Organisatrice ;
- l'entretien, le nettoyage, la maintenance de l'ensemble des biens matériels et immatériels mis à la disposition de l'E.P.I.C. PERIMOUV' par l'Autorité Organisatrice, hormis les gros investissements qui restent à la charge de la Communauté d'Agglomération ;
- la sécurité et la sûreté des personnes transportés et biens confiés par l'Autorité Organisatrice ;
- le conseil et l'assistance de l'Autorité Organisatrice concernant l'évolution de l'offre de services, la transition énergétique, la mobilité durable, la création de pôles d'échanges intermodaux, de lignes de bus à haut niveau de service (B.H.N.S.), la performance du réseau et la tarification.

Considérant que par ailleurs, l'E.P.I.C. PERIMOUV' pourra se voir confier, à la demande ou avec

l'accord de l'Autorité Organisatrice, de tout autre service concourant à la mobilité durable et de l'intermodalité : autopartage, covoiturage, tarification des mobilités, etc.

Qu'ainsi, en complément de la mission de conseil en mobilités à l'égard des entreprises et des administrations ajoutée fin 2022 aux précédentes missions et la mise en place de deux nouveaux services de mobilité en 2023 qui sont venues compléter les missions de l'EPIC, à savoir, un service d'autopartage (le Périvoit') et un service de location de vélo en libre-service (le Périvélo Libre-Service) l'année 2024 a notamment été marquée par l'augmentation, dès septembre 2024, de l'offre bus sur les quatre lignes structurantes (A,B,C et D) aux heures de pointes pour atteindre une fréquence de 10 minutes.

Qu'il est à noter que nous sommes à mi-parcours de la contractualisation 2022-2027.

Dépenses de fonctionnement

Considérant que les charges totales ont atteint au total 10 378 444.64 pour l'exercice 2024 soit + 2.42 % et les charges à caractère général sont de 4 312 894.78 € en 2024 soit + 0.41% entre 2023 et 2024 malgré un contexte toujours inflationniste.

Que désormais, l'ensemble des coûts étant stabilisés, les charges à caractère générale sont maîtrisées et témoignent à nouveau, qu'hormis les marchés sous-traités, l'ensemble des autres dépenses sont ainsi contenues depuis plusieurs années.

Que concernant les charges effectives de personnel, le montant total des salaires, charges et traitements, qui ont été versés au cours de l'exercice 2024 s'élève à 5 963 155.16 €.

Que l'effectif moyen de l'EPIC Périmouv' est de 94.54 (Equivalent Temps Plein) hors CDD de remplacement et surcroît au 31 décembre 2024 contre 93.46 ETP en 2023.

Que de manière synthétique, les effectifs au titre de l'année 2024 progressent légèrement mais restent maîtrisés ; un renouveau assez important est noté avec des départs en retraites, des licenciements et l'accroissement d'activité de septembre 2024.

Considérant que le taux d'absentéisme total pour 2024 est de 9.13 contre 10.23 % en 2023, 15.73% en 2022, 9.18 % en 2021, 10.67 % en 2020, 6.12 % en 2019 et 9.88 % en 2018. Un taux en constante diminution contrairement aux autres réseaux de bus dont la moyenne nationale avoisine les 12%. Soit hors longue maladie et accident de travail un taux de 4,36% en 2024.

Considérant que les recettes de la section d'exploitation s'élèvent au total à 10 578 964.69 € contre 9 874 602.26 € en 2023.

Qu'à cet effet, la dotation du Grand Périgueux à l'EPIC Périmouv' pour l'année 2024 a été conforme avec la maquette budgétaire du COSP 2022-2027 qui a été avenantée au printemps 2024 avec l'ajout de l'offre de service sur les 4 lignes structurantes à compter de septembre 2024 soit 8 608 749.40 euros HT de dotation (révision de prix comprise) contre 8 343 232.96 € euros HT en 2023, 7 955 836.03 euros HT en 2022, 6 300 000 euros HT au titre de l'année 2021.

Que le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 est de + 200 520.05 euros pour un résultat cumulé de 1 575 968.94 € à fin 2024. Ce montant correspond à environ 4 mois de trésorerie avec les nouvelles modalités du COSP. Conformément aux orientations fixées dans lors des arbitrages budgétaires entre le Grand et l'EPIC Périmouv', les excédents des années passées (avant 2022) n'ont pas été consommés

Fréquentation / recettes commerciales

- Concernant le réseau Péribus (sans les transports scolaires) :

Considérant que les validations du réseau PERIBUS ont été de 1 665 141 voyages en 2024 contre 1 636 176 voyages en 2023 (or transports scolaires). La dynamique de la fréquentation sur le réseau est donc continue : + 1.8% en 2024.

Qu'en 2024, le kilométrage total des lignes a été de **1 536 327.91 kilomètres** contre 1 513 151 kilomètres en 2023. La légère augmentation du kilométrage (+1.53%) par rapport à 2023 vient de l'augmentation de l'offre au niveau des 4 lignes structurantes (A, B, C et D) aux heures de pointes du matin et du soir et ceci depuis septembre 2024 donc un impact que sur 4 mois.

Que 89 446.50 km ont été sous-traités en 2024 contre 94 748.80 km en 2023, 73 159 km en 2022 soit 5.82% du kilométrage total.

- Concernant le service Handibus :

Que 269 courses ont été réalisées en 2024 contre 4979 courses en 2023. Soit une augmentation de l'ordre de 25.9% sur un an.

- Concernant le service Télabus :

Qu'avec une moyenne d'environ 102 courses par mois contre 76 courses en 2023, 81 en 2022 et une moyenne d'environ 125.5 clients transportés par mois contre 98 en 2023 et 100 en 2022, l'activité qui avait connu une baisse en 2023 repart en nette augmentation.

- Concernant le service Périvélo :

Considérant que le parc de Périvélo compte au 31 décembre 2024 871 vélos contre 740 vélos en 2023, 418 vélos en 2022 et 366 en 2021. 96 % du parc est composé de vélos à assistance électrique.

Que la progression du parc est continue et 150 vélos supplémentaires sont déjà commandés pour le printemps 2025 afin de franchir le cap symbolique des 1000 vélos avant 2026 conformément aux ambitions du schéma cyclable révisé à fin 2023 pour la période 2024-2028.

Que 1 625 000 kilomètres ont été parcourus depuis la création du service soit une moyenne de 2000 kilomètres par vélo.

Que le taux annuel moyen de location a été de 97% en 2024 contre 95% pour 2023, 97% pour 2022, 94% en 2021, 85% en 2020.

Que les maintenances sont assurées, depuis juin 2023, avec deux mécaniciens maintenance vélo dédié permettant d'avoir une spécialisation dans le domaine et une plus grande réactivité.

Considérant que le fait marquant de l'année 2024 sur cette thématique du Périvélo a été la location d'un local dédié exclusivement au vélo en gare de Périgueux en lien avec l'intermodalité (mise en service début 2024). Les deux agences commerciales sont désormais distinctes mais toujours complémentaires.

Que les recettes liées à l'activité Périvélo ont été de 212 095.27 € TTC pour l'année 2024 contre 179 932 € TTC pour l'année 2023.

Envoyé en préfecture le 31/07/2025
Reçu en préfecture le 31/07/2025
Publié le 31/07/2025
ID : 024-200040392-20250703-DD2025_068-DE

- le suivi de la procédure technique et administrative de clôture de l'appel à projet cyclable à destination des communes du Grand Périgueux pour la période 2022-2024 ;
- le lancement de l'appel à projet cyclable à destination des communes du Grand Périgueux pour la période 2025-2028 ;
- le pilotage et le suivi de la mise en œuvre de la révision et de l'actualisation du schéma cyclable pour la période 2024-2028 avec notamment les réunions techniques avec le Département de la Dordogne pour le jalonnement des itinéraires cyclables d'intérêt communautaire.

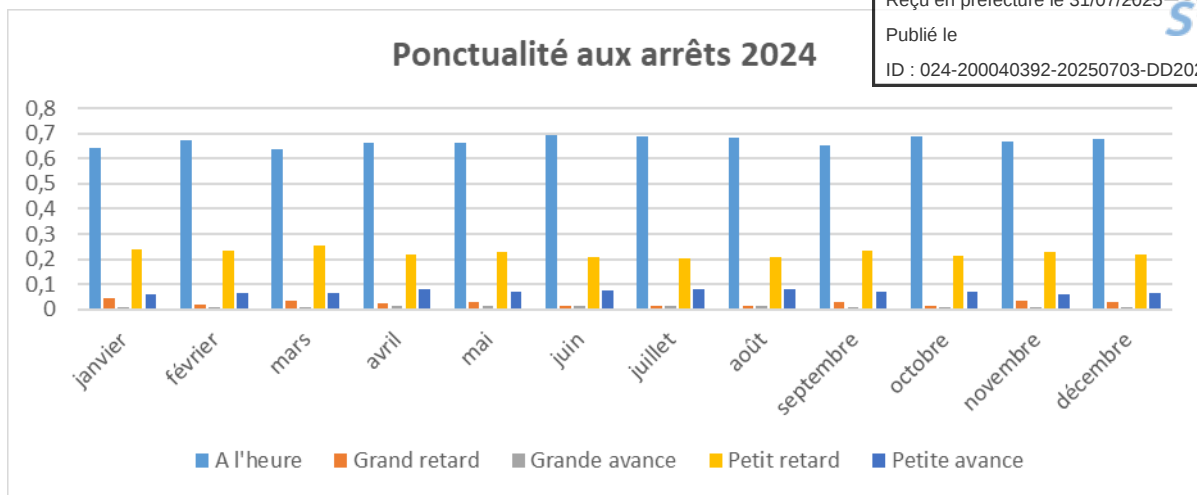
Que pour rappel, la tarification a été maintenue et elle n'a pas évoluée depuis septembre 2018. Pour 2024, la tarification sociale a représenté une perte de recette de 128 150.90 € contre 106 000 € en 2023.

Qu'enfin, le parc bus (mis à disposition par le Grand Périgueux) s'élève au 31 décembre 2024 à 54 véhicules pour une moyenne d'âge de 8 ans.

Considérant qu'au titre de l'année 2024, 121 contrôles (contre 120 en 2023) ont eu lieu de manière totalement aléatoire sur l'ensemble du réseau de bus mais aussi de l'agence commerciale et ceci tout au long de l'année afin d'avoir un caractère aléatoire.

Critère	Indice Période	Cumul Annuel
Parcours client mystère	97,09%	97,09%
Informations permanentes aux points d'arrêt	100,00%	100,00%
Netteté / Propreté des points d'arrêt	98,35%	98,35%
Etat / Propreté du véhicule	100,00%	100,00%
Information voyageur et disponibilité des équipements	100,00%	100,00%
Attitude conducteur	99,86%	99,86%
Confort et sécurité à bord	100,00%	100,00%
Attitude contrôleur	100,00%	100,00%
Ponctualité	78,51%	78,51%
Visite agence	100,00%	100,00%
Respect jours et heures d'ouverture	100,00%	100,00%
Propreté	100,00%	100,00%
Accueil et traitement de la demande	100,00%	100,00%
Accueil et information au guichet	100,00%	100,00%

Que la mise en service des dernières voies bus (boulevard de Périgueux et secteur Monoprix) expliquent en très grande partie cette évolution notable. Mise en service effective depuis septembre 2024 et dont les résultats de ponctualités devraient encore évoluer en 2025 en année pleine.



Petite avance : entre -1' et -3'

Grande avance : < -3'

Considérant que la prestation transports scolaires est sous-traitée en intégralité dans la mesure où l'EPIC ne dispose pas d'autocars pour effectuer du transport avec des enfants assis avec ceinture de sécurité.

Que sur le volet opérationnel, cette mission comporte 270 000 km par année scolaire pour 43 circuits et 1831 élèves transportés quotidiennement pour 2024-2025 contre 2019 élèves en 2023-2024, 2036 élèves en 2022-2023 et 1912 inscrits en 2021-2022.

Que le transfert d'élèves vers le ferroviaire s'est nettement accentué en septembre 2024 en lien avec la communication afférente (secteur Agonac et Razac-sur-l'Isle).

Que l'année 2024 a aussi été marquée par la poursuite et l'intensification des exercices d'évacuation des véhicules d'autocars scolaires à destination de plusieurs collèges ou écoles en lien avec les intervenants de l'Anateep Dordogne. Soit environ 500 élèves sensibilisés au titre de l'année 2024.

Considérant que les différents parkings relais (ajout parking de Mensignac en 2024) et les différentes haltes ferroviaires ont été entretenues plus de 10 fois sur la saison allant du printemps à l'automne.

Qu'au niveau du vandalisme, 16 atteintes aux biens ont été recensées en 2024 avec exclusivement de la casse de vitrages au niveau des abris bus.

Considérant que l'ingénierie mobilité est assurée à la fois par le directeur général de l'EPIC, le chargé de mission nouvelles mobilités et la chargée de mission plan de mobilité.

Qu'au titre de l'année 2024, quatre axes principaux d'actions se sont distingués :

- l'accompagnement technique à la mise en place de la révision du schéma cyclable (adoptée fin 2023), la finalisation du BHNS Est-Ouest et l'accompagnement technique en termes d'ingénierie ferroviaire (navette et association Rail Aquitaine Est) ;
- l'accompagnement et le pilotage de la réalisation d'une enquête au sujet de la livraison du dernier kilomètre en cœur d'agglomération ;
- l'accompagnement à la mise en œuvre d'un service de vélo en libre-service (station supplémentaire secteur Monoprix) et le développement des 7 lignes de covoiturage ;
- la promotion de l'offre de mobilités auprès des entreprises et des administrations à destination des salariés avec au 31 décembre 2024, un équivalent de 12 178 salariés accompagnés soit 28.7% des salariés du territoire du Grand Périgueux.

Considérant que le nombre de sinistres qui sont responsables ou au titre de l'année 2024 contre 17 en 2023, 16 en 2022 et 10 au titre de l'année 2021.

Que malgré cette augmentation aucun sinistre important et avec gravité n'a été constaté.

Considérant que le nombre total de contrôles au titre de l'année 2024 a été de 84 462 contrôles. 612 procès-verbaux ont été établis au titre de l'année 2024 contre 532 en 2023, 600 en 2022 et 560 en 2021.

Que le taux de fraude final sur l'année 2024 est de 0.36% contre 0.49 % soit extrêmement faible pour un réseau urbain.

Considérant que par conséquent, les faits marquants de l'année 2024 peuvent être résumés de la sorte tout en sachant que le rapport d'activité complet est présent en annexe de la présente délibération.

Qu'en 2024, l'activité de Périmouv' a poursuivi son essor avec la poursuite du renforcement de l'offre de mobilité sur le territoire :

- l'augmentation de fréquence des bus au niveau des 4 lignes structurantes (A, B, C et D) aux heures de pointes pour avoisiner les 10 minutes ainsi que la communication afférente ;
- la mise en service des deux premiers bus 100% électriques et la commande de 4 véhicules supplémentaires à compter du printemps 2025 ;
- l'activité Périvélo, en constante évolution a dû à nouveau se structurer avec l'ouverture d'une nouvelle agence dans le bâtiment de la gare de Périgueux (intermodalité), achat de nouveaux vélos et installation d'une nouvelle station de vélo libre-service en cœur d'agglomération ;
- exécution en année pleine des trois nouveaux services qui sont venus compléter, à l'automne 2023, l'offre de service existante, le Périvélo Libre-Service, le Périvoit' et les lignes virtuelles de covoiturage ;
- accompagnement du dispositif « l'Agglo joue les jeux » avec une présence sur plus de 40 dates entre avril et juillet 2024 ;
- accompagnement des entreprises et des administrations dans l'élaboration des plans de mobilités – 70 rencontres.

Considérant que malgré une pénurie de conducteur toujours présente, la poursuite de la diminution de l'absentéisme a permis de faire face à l'offre de service à réaliser sans impacter les usagers.

Que d'un point de vue structurel et organisationnel, l'EPIC a continué à s'adapter au renouvellement de son personnel (nombreux départs en retraites dont un pic est attendu sur les années 2025 et 2026) engendrant de fait une approche repensée de la GPEC (lien fort avec France Travail et AFTRAL organisme de formation aux permis).

Que l'accompagnement du Grand Périgueux en termes d'ingénierie s'est poursuivi à l'égard de nombreux projets (TER, BHNS, Centre Opération des Mobilités, actualisation du schéma cyclable et comité des partenaires de la mobilité, etc).

Que le maître-mot reste bien la promotion de l'intégralité des déplacements du quotidien auprès du plus grand nombre et notamment des administrations via un accompagnement dédié.

Qu'enfin, le suivi de la qualité de service a été poursuivi.

Considérant que pour 2025 les perspectives sont la poursuite des actions du Contrat d'Obligation de Service Public (COSP) pour la période 2022-2027 entre l'EPIC Périmouv' et le Grand Périgueux :

- a) Le réseau Péribus ne devrait pas bouger significativement (hormis ligne R1 et ligne C), objectif de stabilisation et de régularité suite à l'augmentation de l'offre pour les 4 lignes structurantes (A, B, C et D) aux heures de pointes du matin et le soir de septembre 2024 et la mise en place des voies bus ;
- b) Mise en service de 150 péricélos supplémentaires à compter de la fin du printemps 2025 et extension du service de location de vélos en libre-service (gestion en régie) avec une station supplémentaire ;
- c) Refonte du service de l'autopartage avec un déploiement supplémentaire en cœur d'agglomération qui n'a pas pu être réalisé en 2024 au regard de la complexité des autorisations à avoir ;
- d) Poursuite de l'accompagnement auprès des entreprises (et des petites structures notamment) et des administrations dans le cadre de l'élaboration des plans de déplacement et réalisation des premiers plans de déplacements scolaires (PDES) établissement Bertran de Borne et Montaigne à Périgueux ;
- e) La nouvelle billettique sera déployée fin avril 2025, qui pour rappel sera modernisée dans ses fonctionnalités avec :
 - paiement possible par carte bancaire directement sur les valideurs des bus ;
 - achat de titres sur des distributeurs sur les cinq principaux arrêts de bus en lien avec le tracé du BHNS.
- f) La mise en service de quatre bus électriques supplémentaires fin avril 2025 ;
- g) Mise en service des 12 véhicules 9 places pour les communes qui ne disposent pas du réseau Péribus et suivi des véhicules en termes d'entretien et de convention ;
- h) Sécurisation effective des 450 arrêts transports scolaires – phase 1 à l'échelle de tout le territoire du Grand Périgueux;
- i) Renforcement des liens avec le réseau de bus de Bergerac : étude d'une mutualisation de l'atelier mécanique et d'une possible Société Public Local (SPL) post 2026 - 2027 ;
- j) Assurer l'accompagnement en termes d'ingénierie pour les projets mobilités structurants (ferroviaire, BHNS, itinéraires cyclables, nouvelles mobilités, etc) ;

- k) La commission communautaire liée à l'accessibilité des arrêts sera relancée à l'été 2026 ;
- l) Les études techniques du Centre Opérationnel des Mobilités seront poursuivies et l'EPIC en sera un acteur principal dans le suivi et le pilotage ;
- m) La maîtrise des coûts de fonctionnement est attendue pour 2025 et dont un bilan intermédiaire sera réalisé courant 2025 avec le Grand Périgueux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Prend acte du rapport 2024 relatif à l'exécution du budget et à l'activité de l'EPIC Périmouv'.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 31/07/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 31/07/2025	Périgueux, le 31/07/2025
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 